

# COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

## Séance du 1<sup>er</sup> mars 2019, 20 heures 30

L'an deux mille dix-neuf le premier du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHAUTARD, Maire.

PRÉSENTS : M. CHAUTARD François, M. HERNANDEZ Jean-Marie, M. BEST Olivier, M. BEST Christophe, M. BEST Frédéric, M. CHAUTARD Ludovic, et M. ROIRON Serge.

ABSENT(S) : M. CHAUTARD Dominique, M. MALCROS François, Mme BRAVARD Evelyne (procuration à M. BEST Christophe), Mme DESQUIBES Marie-Christine (procuration à M. ROIRON Serge).

M. BEST Olivier est élu secrétaire de séance.

### COMPTE 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HERNANDEZ, 1er Adjoint, a délibéré sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 dressé par Monsieur François CHAUTARD, le Maire :

- Le budget communal est excédentaire en fonctionnement (+258 805.69) et déficitaire en investissement (- 58 957.37). Une partie de l'excédent de fonctionnement va être utilisée pour couvrir le déficit d'investissement et l'autre sera reportée sur le budget 2019.
- Le budget assainissement est excédentaire en fonctionnement (+1 148.07) et nul en investissement. L'excédent de fonctionnement va être reporté sur le budget 2019.

Les comptes administratifs 2018 et comptes de gestion 2018 sont approuvés à l'unanimité.

### MATERIEL DE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à diverses réclamations en mairie, il serait utile d'acquérir une saleuse pour les portions à fort dénivelé. Ce matériel est subventionnable, pour notre commune, à hauteur de 80% par le Conseil Départemental. Deux entreprises ont réalisé des devis dans le cadre de cet achat :

Chysclain & fils : 7 550.00 € HT                      Ets Maillet : 7 700.00 €

Le Conseil Municipal décide :

- De réaliser la demande de subvention sur la base du devis de l'entreprise Chysclain & Fils pour un montant total de 7 550.00 € HT soit 9 060.00 € TTC.
- D'approuver le plan de financement ainsi établi :  
Montant HT de l'achat :                      7 550.00 € HT  
Subvention Conseil départemental 80%      6 040.00 €
- De charger Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

### MOTION DU VALTOM

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le VALTOM nous a fait parvenir une copie de la Motion sur l'augmentation des coûts de gestion des déchets dans les années à venir, prise par le comité syndical du VALTOM le 8 novembre 2018 (motion disponible en Mairie).

Après lecture de cette motion, le Conseil Municipal décide :

- D'apporter son soutien à la Motion prise par le Valtom.

De formuler les mêmes demandes que celles énumérées par le Valtom dans la motion, auprès du Gouvernement et de la Région.

### ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire présente l'Association des Communes forestières et son réseau :

- il est fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour Saint-Just d'adhérer à l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de Saint-Just :

- décide d'adhérer à l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme, membre de la Fédération nationale des Communes forestières, et d'en respecter les statuts ;
- accepte de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- charge le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- mandate celui-ci pour représenter la commune de Saint-Just auprès de ces instances (Association départementale, Fédération nationale).

## FIC 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer la demande pour le FIC 2019.

Un devis a été réalisé par la SAS Chevalier pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la Route Chassagnols – Chaillargues – Le Mas, pour un montant de 36 743.40€ TTC soit 30 619.50 € HT.

Le conseil municipal décide :

- D'inscrire au programme du FIC 2019 les travaux de voirie communale Chassagnols - Chaillargues - Le Mas sur la base du devis de la SAS CHEVALIER.
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour monter le dossier de demande de subvention FIC 2019 et signer toute pièce en relation avec celui-ci.